

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MERCREDI 28 JUIN 2017 à 20 H 00**

*L'an deux mille dix-sept, le 28 JUIN à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Emile NEY, Maire.*

**Membres présents** : M **NEY** Emile, M. **AIMON** Aimé, M **VEZZOLI** André, Mme **OVIGNE** Sophie, Mme **DUFFIELD** Elisabeth, Mme **BOSSU** Maud, Mme **PRUDENT** Morgane, M. **ROOSE** Christophe et Mme **METGE** Virginie

**Membres absents**: M. **ISABEY** Christian, Mme **FRATTA** Nelly, M.**PALISSOT** Arthur et Mme **BASSO** Claudia

**Procurations** : MME **CHRISTEN** Monique à Mme **OVIGNE** Sophie  
M. **NERET** Gilles à Mme **BOSSU** Maud

**Secrétaire de séance** : Mme **PRUDENT** Morgane

### **1. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DOMINIQUE ROUX**

Le maire informe le conseil municipal que le contrat de Mme Dominique ROUX à l'APC est reconduit d'une année et ce jusqu'au 27/06/2018.

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

### **2. MARCHE VOIRIE**

#### **Attribution du marché de voirie 2017**

Le Maire rappelle qu'un groupement de commandes a été constitué pour les travaux de voirie 2017 entre la Communauté de communes et les communes ayant exprimé leur souhait. (DCM 2017/24 du 13/04/2017)

Il donne lecture de l'analyse des offres et propose de retenir pour les travaux communaux l'offre de l'entreprise SAS JC Bonnefoy sise à Saône pour un montant total de 135 860.30 € HT.

Etant donné que la commune a également des travaux sur la voirie communautaire, le Maire rappelle que la Communauté de Communes a décidé de mettre en place un fonds de concours (séance du 30 juin 2008) pour financer les travaux réalisés sur le réseau de voirie

communautaire, défini tel que suit : 60% de participation financière de la Communauté de Communes et 40% de participation financière des communes, hors subventions et hors FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Retient pour le marché de travaux de voirie communale 2017 l'offre de l'entreprise SAS JC Bonnefoy sise à Saône pour un montant de 135 860.30 €
- Autorise le Maire à signer le marché de travaux de voirie communale 2017 et tous les documents s'y rapportant
- Approuve le versement d'un fonds de concours pour les travaux sur le réseau de voirie communautaire à hauteur de 40% du coût des travaux hors subventions et hors FCTVA
- Autorise le Maire à signer la convention de mise en place du fonds de concours avec la Communauté de communes des Monts de Gy.

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

### **3. ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les chiffres des consommations EDF des différents points de livraison de la commune relevés pour l'éclairage public sur une période de 7 ans. La consommation d'électricité est d'environ 6140 € par an.

Considérant qu'il nous faut adopter une démarche d'économie d'énergie,

- que la commune doit faire des économies budgétaires partout où cela est possible,
- que de nombreuses communes ont adopté les préconisations du Pays Graylois qui est un Territoire à énergie positive

Monsieur le Maire propose de réaliser une économie substantielle tant budgétaire que énergétique, en programmant des plages horaires nocturnes pendant lesquelles les lampes de rues seraient éteintes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident que les lampes de rues seront éteintes une partie de la nuit, en fonction de la saison.

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

#### **4. PROPOSITION DE MISE A JOUR DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET RANDONNÉES (PDIPR)**

Après avoir pris connaissance du projet global et du tracé exact des itinéraires concernés par la pratique de la randonnée (pédestre, équestre, VTT) sur le territoire de la commune de Bucey les Gy tel que présenté sur la carte IGN ci-joint, le Conseil Municipal :

- Émet un avis favorable à la mise à jour du PDIPR notamment sur les voies Chemin de Compostelle, Via Francigena et les boucles de randonnées pédestres et les circuits VTT ,
- Autorise le balisage des itinéraires conformément aux préconisations de la Charte Départementale des activités de randonnées
- Demande en conséquence, à Mr le Président du Conseil Départemental de Haute-Saône, de bien vouloir proposer ces itinéraires à la commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) qui se prononcera sur l'opportunité d'intégrer les tracés dans le schéma départemental des sentiers de randonnée (PDIPR)

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

#### **5. TARIF OCCUPATION SALLE KARATE EN LONGUE DUREE**

Monsieur le Maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informent le conseil qu'ils ont reçu Mme France CAYEL, éducatrice canine qui leur a fait part d'un projet de stage longue durée durant le dernier trimestre 2017, (1 semaine en octobre, 2 semaines en novembre et 2 semaines en décembre) soit 25 journées.

Madame CAYEL sollicite la commune afin d'obtenir un tarif préférentiel pour la location de la salle karaté durant cette période de 25 jours.

Au vu de ces arguments avancés et considérant que ce stage apporte une activité supplémentaire au village et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de louer la salle karaté à Mme CAYEL au prix de 1 000 €EUROS pour les 5 semaines sollicitées, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de location dans les conditions décidées ce jour.

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

## **6. PRESENCE VERTE : téléassistance des personnes**

Le maire informe le Conseil Municipal que la convention avec l'association « Présence Verte » de Franche Comté, avait été passée avec une délibération du CCAS de Bucey-Les-Gy, et que ce même CCAS a été dissout fin 2016. En conséquence, elle est devenue caduque et il convient de prendre une délibération autorisant le maire à signer un nouveau document.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer une nouvelle convention entre le commune de Bucey-les Gy et l'Association Présence Verte et tous documents en rapport avec cette affaire.

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

## **7. SUBVENTION AUX JEUNES AGRICULTEURS POUR FINALE REGIONALE DES LABOURS**

Un dossier de l'association des Jeunes Agriculteurs de Haute Saône, concernant le festival de l'agriculture et plus particulièrement la finale régionale de labours 2017 est parvenu en mairie et Monsieur le maire en donne connaissance aux membres du conseil municipal.

Cette manifestation se déroulera les 2 et 3 septembre 2017 à Bonboillon et sera une belle vitrine de l'agriculture et de ses métiers.

A cette occasion, le président des jeunes Agriculteurs, sollicite le conseil municipal pour l'obtention d'une subvention pour contribuer à l'organisation et à la réussite de ce week end.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

## **8. TRAVAUX MUR MOMIRON**

Le mur de soutènement rue du Momiron, situé entre la maison Gauthier et la maison Bidon a été reconstruit il y a une dizaine d'années mais non crépis et non fini.

Le riverain a en projet de crépir son habitation.

A cette occasion, considérant que ce muret est situé dans le champ de vision important le long du canal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de profiter de cette

occasion pour terminer ce muret et de le crépir dans l'esprit des habitations avoisinantes et conformément aux préconisations de l'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE formulées pour les travaux du riverain.

Un devis a été demandé à l'entreprise qui intervient déjà pour le crépissage de la maison voisine. Celui-ci s'élève à 4709 euros hors taxe soit 5650.80 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce que l'entreprise ROUGET réalise les travaux de crépissage du mur de la rue du Momiron pour un montant de 5 650.80 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 2

## **9. AGRANDISSEMENT PÉRISCOLAIRE**

La maison située rue du Pont de traverse parcelle G622 et G621 sont à vendre. Celles-ci jouxtent la cour arrière du périscolaire.

Les locaux du périscolaire sont notoirement trop exigües. Ils accueillent plus de 50 enfants pour le repas du midi et ce sont 90 enfants qui fréquentent régulièrement cette structure.

Le conseil municipal voit là une belle occasion d'améliorer notablement les conditions d'accueil des enfants.

De son côté, la Communauté de Communes des Monts de Gy, ayant la compétence périscolaire, prévoit d'effectuer des travaux d'agrandissement du périscolaire de Bucey-les-Gy. Le Conseil Municipal s'associe à ce projet.

Aussi, après délibération le conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition de la maison, ses dépendances et terrain, et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette acquisition.

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

## **10. PRESBYTERE : AVENANT 01 AMIOT LOMBART : modification des travaux de charpente**

Des travaux supplémentaires et modificatifs concernant le LOT 1 CHARPENTE BOIS du marché de travaux « Toiture du presbytère » sont nécessaires. Il s'agit de dépose et reconstruction de souches de cheminées Est du presbytère et dans l'annexe Ouest ainsi que la suppression du châssis de désenfumage, qui, au regard de la législation n'est pas réglementairement obligatoire.

Ces modifications portent le marché après avenant à :

Montant de base du marché : 139 687.15 €/HT

Montant de cet avenant : - 5 614.20 €/HT ce qui représente une moins-value de - 4.02 % du marché de base

Montant total HT : 134 072.95 €

TVA à 20 % : 26 814.59 €

Nouveau montant du marché TTC : **160 887.54 € TTC**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à cet avenant tel que présenté ci-dessus
- Autorise le maire à le signer ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

### **11. TRAVAUX DE BRANCHEMENT DES EAUX USEES**

Suite à la réalisation de logements rue de l'Europe, des travaux de raccordements de ces logements au réseau des eaux usées est à réaliser.

Le conseil municipal donne son accord et accepte le devis de VELET TERRASSEMENTS pour la réalisation de ces travaux au prix de 3067.00 euros Ht soit 3680.40 euros TTC

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

## **12. PROTOCOLE « PARTICIPATION CITOYENNE »**

Monsieur le maire présente le principe du dispositif élaboré par la gendarmerie nationale, la préfecture et qui a été déjà présenté à la population lors d'une réunion publique en mars dernier. Ce dispositif est communément appelé « voisins vigilants ». Son but consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement par un réseau de voisinage.

Les communes de la communauté de communes ont déjà adhéré pour la plus part à ce dispositif.

Après lecture du protocole « participation citoyenne », le conseil municipal décide de s'associer à cette démarche.

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 2

\*\*\*\*\*

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Formation défibrillateur** : le maire informe que la Communauté des Communes de Monts de Gy a équipé toutes les communes adhérentes d'un défibrillateur.

Il est installé vers la salle polyvalente, côté salle karaté.

Il s'agit de bien baliser sa présence et surtout de mettre en place une formation à son utilisation. Les Pompiers proposent ces formations

Monsieur le maire demande un volontaire pour s'occuper de cette mission et organiser ces stages

## **Location PELOUSES DES COMBES à Mme Karell MARCHAL**

Lecture du courrier reçu suite à notre délibération de mars 2017

## **14 JUILLET**

Volontaires - Jeux –

## **FLEURISSEMENT**

- *Visite de la commission départementale*

- *Journée de formation départementale 12 septembre*

## **Ecole :**

- Travaux à prévoir cet été

- Rythmes scolaires